

# RFAS

Revue française des affaires sociales

Appel à contribution pluridisciplinaire

## **Gouverner par les publics. La mise à contribution des usager·ères dans la production de l'action sociale**

Pour le premier numéro de la RFAS de 2027

Le dossier sera coordonné par **Agnès Aubry** (Crapul, Université de Lausanne), **Maureen Clappe** (Triangle, Lyon 2) et **Hélène Monnet** (Triangle, Lyon 2)

Les contributions relevant de l'économie, de la philosophie, du droit, de la science politique, de l'anthropologie, de la sociologie, de l'histoire, de la géographie et des sciences de l'éducation sont encouragées.

**Les propositions sont attendues pour le lundi 26 janvier 2026**

Les auteur·rices intéressé·es sont invité·es à envoyer une brève note d'intention (une page, environ 500 mots) indiquant le titre provisoire de leur article, la problématique et la méthode envisagées, le terrain mobilisé le cas échéant et une bibliographie indicative, sous format Word. La note ne devra pas faire apparaître les noms des auteur·rices

**Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :**

[RFAS-DREES@sante.gouv.fr](mailto:RFAS-DREES@sante.gouv.fr)

(Ne pas envoyer les propositions directement aux coordinatrices, et ce afin de garantir l'anonymat des propositions)

**Les articles seront ensuite attendus avant le lundi 13 juillet 2026**

La RFAS attire votre attention sur le fait qu'elle s'engage à publier les articles retenus durant le quatrième trimestre de l'année 2025, ce qui exclut la possibilité de demander un délai pour l'envoi de la proposition comme de l'article mais garantit une publication dans l'année

Ce numéro de la *Revue française des affaires sociales* (RFAS) propose d'étudier la manière dont les publics<sup>1</sup> de l'action sociale sont quotidiennement mis à contribution pour mettre en œuvre les politiques et programmes qui les ciblent. Il part du constat selon lequel l'action sociale repose de plus en plus sur ses usager·ères<sup>2</sup>, qui sont amené·es à produire une partie des services et prestations qui leur sont initialement dévolus. Le numéro propose dès lors d'interroger plus largement ce que cette mise à contribution nous dit de la mise en œuvre des politiques sociales et du gouvernement des publics aujourd'hui. L'objectif est de documenter et d'analyser, à partir d'enquêtes originales, les formes d'implication des usager·ères dans leur propre gouvernement et celui de leurs pairs, ainsi que les modalités concrètes par lesquelles certains publics sont sollicités, incités ou contraints à participer à la production de l'action sociale.

La mise à contribution des publics trouve sa source dans différentes logiques qui tendent à s'intensifier ces dernières années. Ce phénomène est en effet porté par l'**activation de l'État social qui souhaite responsabiliser les usager·ères**, la **dématérialisation des services publics** qui leur transfère une partie des tâches administratives, et des réformes institutionnelles qui transforment les **usager·ères** en acteur·rices à part entière des dispositifs d'action sociale.

En 1982, la ministre de la Solidarité nationale, Nicole Questiaux, dans une prise de position visant à donner des « orientations principales sur le travail social », souligne l'importance de reconnaître les usager·ères comme des « citoyen·nes à part entière » (Questiaux, 2012)<sup>3</sup>. Il s'agit notamment à cette époque de transformer la gouvernance des institutions sociales et d'instaurer des relations plus horizontales entre professionnel·les et bénéficiaires de l'action sociale. Plusieurs mesures législatives<sup>4</sup> adoptées entre les années 1990 et 2000 cherchent ensuite à placer les usager·ères « au cœur » des dispositifs « en affichant un objectif d'amélioration de la qualité des service(s) qui leur sont rendus » (Ledoux et Perrier, 2022, p. 214). L'objectif commun de ces mesures législatives est plus largement d'encourager les publics concernés à s'impliquer dans l'élaboration des politiques sociales, leur mise en œuvre

---

<sup>1</sup> Les publics de l'action sociale sont ici entendus comme les individus ou les groupes sociaux à qui les politiques, programmes et interventions de différents secteurs ou domaines spécifiques des politiques sociales (pauvreté, vieillissement, travail et d'emploi, migrations, famille, handicap, autonomie, logement, etc.) sont destinés.

<sup>2</sup> Nous utilisons le terme d'« usager·ères » pour caractériser la manière dont les citoyen·nes sont à la fois la cible des politiques publiques et une partie prenante de celles-ci. Mobiliser cette notion – plutôt que celles de « ressortissant·es » (Warin, 1999) et de « bénéficiaires » – permet de considérer les individus, non pas comme des réceptacles passifs des politiques publiques, mais comme des acteurs prenant une part active à la construction de l'action publique (Ribémont *et al.*, 2018).

<sup>3</sup> On peut penser aussi aux rapports Bianco-Lamy de 1980 sur l'Aide sociale à l'enfance et Dubedout de 1983.

Ce dernier pose les jalons de la future politique de la ville en affirmant que « rien ne se fera sans les habitants ».

<sup>4</sup> On peut recenser, avec Avenel (2017), la loi de lutte contre les exclusions de 1998, la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, mais aussi la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, et aussi la loi de Revenu de solidarité active (RSA) instaurée par la loi du 1er décembre 2008. Par ailleurs, en France, la loi de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale a pour objectif d'impliquer davantage l'usager·ère en créant notamment les conseils de la vie sociale. L'adoption par le gouvernement du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en janvier 2013 vise également à encourager la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques. En Suisse, depuis 2014, la participation des publics précarisés aux politiques sociales est mise à l'agenda par la « Plateforme nationale contre la pauvreté », dans le cadre de laquelle différents projets pilotes sont mis en place.

et leur évaluation, dans la perspective de rendre plus légitime et efficace l'action publique (Avenel, 2017).

Au-delà de leurs objectifs affichés, ces réformes font de la participation des « usager·ères citoyen·nes » (Vézinat, 2024) une norme d'action publique (Fugier et Iori, 2023), les incitant à participer activement à l'élaboration de l'action sociale (Strobel, 1993 ; Lascoumes, 2007). L'encouragement à la participation des usager·ères de l'action sociale produit alors de nouvelles injonctions. Si la volonté de repenser la place et de redéfinir le rôle des publics des politiques sociales s'enracine historiquement dans les principes de l'action sociale communautaire (Boucher, 2017), en s'institutionnalisant, la participation devient progressivement une obligation (Bec, 2011). À mesure qu'elles s'imprègnent d'une logique néolibérale, les approches participatives laissent en effet la place à des approches centrées sur la responsabilisation des individus (Bacqué et Biewener, 2015). Au nom de leur *empowerment* ou de leur autonomisation, les publics défavorisés sont invités à travailler à leur « auto-prise en charge ». Ainsi, dans le domaine de l'action sociale, la participation des usager·ères semble davantage relever aujourd'hui d'une mise à contribution plus ou moins imposée s'inscrivant dans différents régimes d'incitation, que d'une contribution « spontanée » (Giry, 2023). Si la mobilisation de l'expertise expérientielle (Akrich et Rabeharisoa, 2012) des usager·ères est par exemple reconnue comme un outil de démocratie sanitaire dans le domaine médical, la participation des usager·ères à la mise en œuvre de l'action sociale semble davantage refléter un outil de gouvernement des conduites individuelles, constitutif de l'avènement de politiques sociales qui visent à gouverner les publics précarisés « pour qu'ils se gouvernent eux-mêmes » (Chelle, 2012 p.47).

Ce dossier thématique ne souhaite donc pas tant analyser les injonctions à la démocratie participative dans l'action sociale, par ailleurs étudiées de façon approfondie par les travaux de Marion Carrel (Carrel, 2017) ou de Julien Talpin qui interrogent la (re)mobilisation des habitant·es des quartiers populaires (Carrel et Talpin, 2024). Il invite davantage à mettre au jour les modalités discrètes d'enrôlement, au titre d'intermédiaires, des publics de l'action sociale dans la production de celle-ci.

En étant amenés à mettre en œuvre l'action publique qui les cible, les publics précarisés n'en sont plus uniquement les récepteurs mais s'en font aussi les relais (Warin, 1999 ; Barrault-Stella, 2013 ; Herlin-Giret, 2017 ; Frau et Taiclet, 2021). Ils représentent en ce sens le dernier maillon de l'allongement et de la complexification des chaînes d'intermédiation (Lascoumes et Lorrain, 2007 ; Hassenteufel, 2011 ; Barrier, Pillon et Quéré, 2015 ; Barrault-Stella et Michon, 2024). Dès lors, leur mise à contribution peut aussi être perçue comme « un palliatif au désengagement de l'État des services publics » (Carrel, 2017, p. 33), à l'heure où l'on assiste à une dématérialisation et à une dilution des frontières du guichet (Mazet, 2019 ; Okbani et al, 2022 ; Deville, 2023) ainsi qu'à une délégation d'un ensemble de prérogatives publiques au milieu associatif ou au secteur privé (Hély, 2009 ; Krinsky et Simonet, 2017 ; Hamidi et Paquet, 2019 ; Brodtkin, 2001 ; Infantino, 2017 ; Guiraudon, 2002). Alors qu'actuellement, l'État « “fait faire” plutôt qu'il ne fait » (Frau et Taiclet 2021, p. 11), il s'agit de questionner la délégation d'un pan du gouvernement des conduites des plus précaires aux individus précarisés eux-mêmes.

Certains travaux ont déjà pu montrer comment des personnes exilées sont aujourd'hui conduites à porter assistance à leurs pairs en produisant l'aide associative ou humanitaire qu'elles reçoivent (Drif, 2018, Aubry, 2019) ou en effectuant un travail d'interprétariat pour d'autres demandeur·ses d'asile (Pian, 2017 ; Clappe, 2019). La contribution de ces personnes migrantes et précarisées au déploiement de prestations et services sociaux desquels elles sont ou ont été les bénéficiaires s'appuie sur la diffusion et la réception d'une « pédagogie de la citoyenneté active et éthique » (Di Cecco, 2021, p. 36). Les publics de l'asile ne sont par ailleurs pas les seuls à être incités à passer de l'autre côté du guichet, les bénéficiaires d'épiceries sociales et solidaires étant mobilisé·es pour y travailler (Beurois, 2024), quand des usager·ères du recueil social de la RATP participent à la sélection de celles et ceux qui, parmi elles et eux, accéderont aux lieux d'hébergement d'urgence (Rocalve, 2026).

Sans être totalement similaires, des logiques proches se donnent également à voir avec l'émergence, dès les années 1980, de « nouveaux métiers du social » (Manier, 2013 ; Vrancken et Macquet, 2006 ; Ion, 2010 ; Castel, 1995), reposant sur le recrutement d'intervenants et d'intervenantes sociales issues des mêmes territoires ou groupes minorisés que les publics concernés. Si ces intervenant·es de proximité ont pour mission de rapprocher les institutions des usager·ères, ils et elles peuvent aussi tenir un rôle de « promoteurs de morales » ou de « figures d'exemplarité » en ayant la charge de « neutraliser » leurs pairs (Boucher, 2005 ; Manier, 2013). La mise à contribution d'une fraction des publics de l'action sociale apparaît en effet souvent comme un moyen d'accéder à des populations occupant des territoires périphériques (Fassin *et al.*, 2013), en régulant leurs comportements *via* des formes renouvelées de « domination rapprochée » (Memmi, 2019).

Ce dossier thématique propose donc de prendre au sérieux le rôle actif des publics dans la mise en œuvre des politiques sociales, dans le sillage des travaux qui portent une attention renouvelée aux publics de l'action publique (Gourgues et Mazeaud, 2018 ; Gonnet et Simha, 2025, 2026), à ses relais (Frau et Taiclet, 2021) et au modelage des comportements de ses ressortissant·es (Borraz et Guiraudon, 2010).

En effet, la sociologie de l'action publique s'est intéressée tardivement au rôle des publics dans la production de l'action publique. Les analyses « top-down » ont essentiellement analysé le rôle des groupes organisés dans l'élaboration des politiques publiques (Michel, 2010) et les effets de l'action publique (« outcomes ») en étudiant « la signification des droits sociaux ou/et leur mise en relation avec l'étude des inégalités sociales » (Ledoux et Perrier, 2022, p. 200). Si les travaux sur les *street-level bureaucrats* (Lipsky, 1980) et les professionnel·les de terrain (Dubois, 1999 ; Warin 2002 ; Siblot, 2006 ; Bourgeois, 2023) ont permis de rendre visible la place des publics dans la fabrique quotidienne de l'action publique, ce dernier n'y constitue toutefois pas le cœur de l'analyse. Dans ces approches dites « par le bas », l'enquêteur·rice se place généralement du côté des agent·es de terrain et semble hésiter « à passer la frontière du guichet pour explorer les représentations et pratiques des ressortissants » (Revillard, 2018). Quand bien même certains travaux interrogent les rapports ordinaires à l'État des usager·ères (Spire, 2016), la manière dont ils et elles font face aux nouvelles normes bureaucratiques (Le Clainche et Outin, 2022), « font avec l'État » (Barrault-Stella, 2023) ou réceptionnent et se réapproprient l'action publique (Revillard, 2018), les publics sont rarement envisagés comme des acteur·rices pris·es dans le gouvernement de leurs conduites et de celles de leurs pairs.

Pourtant, à côté des agentes et agents administratifs, des travailleuses sociales (Serre, 2009 ; D'Halluin, 2012), des avocat·es (Tomkinson, 2019) et des militant·es des mondes associatifs (Fischer, 2009 ; Pette, 2014) on trouve désormais des acteur·rices informel·les plus ou moins organisé·es. Celles et ceux-ci évoluent le plus souvent aux marges des institutions et revendiquent une expertise, voire se positionnent en « intermédiaires » (Hassenteufel, 2011 ; Barrault-Stella et Michon, 2024), en « courtiers » (Nay et Smith, 2002 ; Bierschenk *et al.*, 2000) ou en « médiateurs » (Demazière, 2004). La complexification et la numérisation des procédures d'accès aux droits (Deville, 2023 ; Baudot et al, AAC RFAS 2025) ont pour effet de faire naître, parmi les publics, des relais et des « rabatteurs » dans les interstices de l'administration, pouvant engendrer de la corruption (Will, 1989 ; Blundo et Olivier De Sardan, 2001).

S'intéresser à la mise en œuvre de l'action publique par les publics permet dès lors de dépasser la dichotomie gouverné·es/gouvernant·es qui caractérise la littérature sur les *street level bureaucrats* et l'analyse des relations de guichet, en mettant en lumière les rôles et les pratiques d'une frange de « gouvernables » mobilisée au sein des publics, se situant entre les agent·es de première ligne et les autres usager·ères. Cette approche vient également compléter les travaux et la compréhension de la séquence de la mise en œuvre des politiques publiques en insistant sur les processus d'intermédiations discrets portés par des acteur·rices issu·es du public au statut double et ambivalent.

Ce numéro thématique de la *Revue française des affaires sociales* souhaite rassembler des enquêtes qualitatives et/ou quantitatives portant sur différents secteurs de l'action sociale (migration, handicap, exclusion, vieillesse, famille, activité économique, logement, précarité énergétique, alimentation, etc.) et sur des terrains variés, en France comme à l'étranger. Schématiquement, deux types d'approches sont envisageables : d'une part, des analyses mobilisant une approche « par le haut » qui étudient la manière dont les institutions mobilisent ou enrôlent les publics pour réaliser certaines missions ; d'autre part, des approches « par le bas » qui regardent comment les publics répondent à certaines injonctions ou s'arrogent des prérogatives pour produire avec, voire réorienter l'action publique. En d'autres termes, les contributions attendues pourront explorer les pratiques et régimes d'incitation mis en place par les institutions, ainsi que les façons dont les usager·ères se réapproprient, transforment ou contestent le rôle qui leur est assigné ou qu'ils sont conduit·es à prendre. Il s'agira donc moins d'interroger la place des savoirs expérientiels dans la production de l'action publique (Lévy *et al.*, 2025) que les mécanismes par lesquels les usager·ères de l'action sociale gouvernent et sont gouverné·es par la mise au travail et par la participation plus ou moins contrainte à la mise en œuvre des politiques sociales. Trois axes de réflexion sont proposés, allant de la fabrique de publics « mobilisables » à la déclinaison de leurs activités d'intermédiaires, jusqu'aux effets de cette mise à contribution sur l'action publique.

### **Axe 1 – La fabrique d'une nouvelle strate d'intermédiation dans l'action sociale**

Nous formulons ici l'hypothèse d'une délégation en cascade de la mise en œuvre de l'action sociale aujourd'hui, qui constitue un véritable processus de déplacement de la production de l'action publique, d'une centralité à différents échelons intermédiaires. Au-delà des processus formels d'externalisation des fonctions étatiques à des acteur·rices privé·es (associations,

entreprises, ONG, etc.), s'ajoute ou se substitue une étape plus discrète qui repose sur la délégation de la mise en œuvre aux publics eux-mêmes. Cette dynamique s'appuie sur plusieurs formes de médiations déléguées, qui peuvent être moins instituées que des partenariats avec des associations par exemple, mais qui permettent aussi la mise en œuvre des politiques sociales.

Ce premier axe d'analyse propose donc d'étudier deux modalités par lesquelles les usager·ères peuvent devenir une nouvelle strate d'intermédiation de l'action publique : les publics des politiques sociales peuvent à la fois *être mobilisés* par les agent·es du guichet ou des institutions sociales et *se mobiliser* en réponse à un certain nombre d'injonctions ou de « vides » laissés par l'État, pour devenir de véritables acteurs intermédiaires de l'action sociale. À titre d'exemple, certaines recherches soulignent combien les pratiques d'intermédiation des mères dans les quartiers populaires peuvent initialement viser à combler un retrait de l'État social, qui s'y redéploie ensuite au travers de leurs activités (Daquin, 2024). D'autres travaux ont récemment montré comment d'ancien·nes demandeur·ses d'asile se reconvertissent en conseiller·ères juridiques dans la fabrique des récits d'asile en France pour pallier le désengagement de l'État (Clappe, 2026) ou en « conseiller·ères expert·es » dans les demandes de titres de séjour au Japon (Corbel, 2021). Ces observations se retrouvent également en Italie ou en Suisse, où les demandeur·ses d'asile sont mis à contribution pour réaliser des tâches essentielles au fonctionnement du système d'accueil (Di Cecco, 2021 ; Martorano, 2023), dans une logique tout à la fois disciplinaire et de réduction des dépenses publiques (Aubry, 2025). Dans d'autres domaines, des personnes incarcérées sont par exemple conduites à participer aux soins de leurs codétenus (Bessin et Lechien, 2004), tout comme les aidant·es familiaux·les dans le domaine du *care* et des services domestiques (Ledoux, 2018 ; Dussuet et Ledoux, 2023).

Cet axe vise ainsi à révéler comment certain·es usager·ères des politiques sociales deviennent les « petites mains » de la mise en œuvre (Beurois, 2024). Il conviendra donc de mettre au jour les dynamiques par lesquelles les publics sont constitués en intermédiaires de l'action publique aux guichets ou au-delà. Par quels mécanismes certains publics et sous-publics (« sans papiers », réfugié·es, « grand·es exclu·es », chômeur·ses de moyenne ou longue durée, sans domicile fixe, jeunes en difficulté, etc.) sont divisés et transformés en agent·es de l'État ? Quels sont les acteur·ices qui accompagnent, renforcent et participent à enrôler une partie des publics pour les rendre « gouvernables » ? Sur quels « critères » et selon quels registres (activation, dignité, mérite, *empowerment*, etc.) sont-ils et elles sélectionné·es parmi les autres ? Peut-on faire émerger des profils de publics mobilisés et/ou « mobilisables » ? Quelles expériences de vie, trajectoires, statuts, ou socialisations caractérisent ces publics mis à contribution ? À l'inverse, poser le regard du côté des « non publics », ceux que l'on ne sollicite pas et que l'on ne met pas à contribution, nous renseigne également sur la sélection et la pratique des autres.

Cet axe invite ainsi à prêter attention à ce qu'il se passe de l'autre côté des guichets de prise en charge (Gonnet et Simha, 2025, 2026) et à poursuivre la réflexion sur l'élargissement du spectre des agent·es des *street-level organizations* (Brodkin, 2011 ; Hamidi et Paquet, 2019). Il s'agira de documenter les différents processus de mise à contribution des publics dans la relation administrative et dans l'action sociale, tout en renseignant l'hypothèse d'une progressive institutionnalisation de l'informel comme mode de gestion étatique des publics des politiques sociales.

## Axe 2 - Saisir le travail d'intermédiation des publics

Le second axe de cet appel à contributions entend étudier les activités d'intermédiation réalisées par les publics dans toutes ses formes. Bien que le travail bureaucratique des agent·es de guichet et des acteur·rices du monde associatif impose une relation descendante aux publics cibles, ces derniers ne reçoivent pas passivement l'action publique puisqu'ils la coconstruisent à travers leurs actions et leurs attentes (Gonnet et Simha, 2025). Que ce soit pour obtenir un service, chercher des informations ou faire valoir leurs droits, les publics jouent leur propre partition en usant de pratiques d'intermédiation plus ou moins formalisées pour pallier le plus souvent aux difficultés d'accès aux institutions. Afin de saisir finement comment cette intermédiation au concret s'impose, se décompose ou se recompose, plusieurs questions peuvent être soulevées. Comment se (ré)approprient-ils les tâches de gouvernement qui leur sont assignées ? Comment ces tâches sont-elles mises en œuvre en pratique et à quelle fréquence (par intermittence, quotidiennement, etc.) ? S'agit-il d'activités formalisées dans le cadre de documents écrits, de contrats ou d'engagements bénévoles ? Ou reposent-elles au contraire sur un brouillage de la frontière (Cottin-Marx *et al.*, 2017) entre travail salarié et travail bénévole ?

L'objectif de cet axe est de décrire et qualifier les pratiques des publics mis à contribution afin de proposer un continuum d'activités d'intermédiation plus ou moins institutionnalisées, allant du travail pair (Rey, 2025), à la participation bénévole, en passant par le courtage administratif (Blundo et Le Meur, 2008) et numérique (Borelle *et al.*, 2022) dans l'accès aux droits, ou encore au travail de plaidoyer dans la promotion d'un dispositif. Par exemple, en 2020, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) présente un premier état des lieux pour promouvoir les savoirs d'expérience et le travail pair pouvant être qualifié de « dynamique d'intervention fondée sur la ressemblance entre l'individu portant le rôle d'intervention et celui portant le rôle de bénéficiaire » (Dihal, Guide du travail pair, 2020). Si le travail pair peut entrer dans le scope des pratiques mises en œuvre par les intermédiaires rendus gouvernables, il s'agit d'une activité en voie de professionnalisation encadrée par la puissance publique. C'est pourquoi, il importe aussi d'envisager, dans un degré moins formel, tout type d'activité reposant sur la mobilisation d'une « éthique du proche » (Astier, 2009), parfois dans le cadre de « professions inachevées » (Mathieu, 2000) ou de « métiers flous » (Jeannot, 2005), ayant souvent pour but de mieux cibler l'action publique ou d'atteindre des publics a priori « inatteignables ».

La frontière entre le travail salarié et le travail gratuit (Simonet, 2018) nous semble ici à questionner pour saisir les modalités concrètes de gouvernement par les publics. En effet, le gouvernement par les publics repose bien sur de véritables activités laborieuses, parfois non reconnues comme telles, et souvent fondées sur l'expertise expérientielle d'« individus métonymiques » (Dorlin, 2009, p. 13). Des locataires « référents » sont ainsi conduit·es à diffuser les « bonnes » pratiques au sein des HLM (Leclercq, 2017), des femmes issues des quartiers populaires ou racisées amenées à déployer la « santé publique » à l'échelle locale (Mariette, 2017) ou à promouvoir l'« intégration » de leurs pairs, en essentialisant leurs compétences (Manier, 2013).

Les activités qui sont assignées aux publics – ou qu'ils et elles sont conduit·es à prendre en charge – seront donc questionnées au prisme du travail concret et quotidien réalisé dans des secteurs de la mise en œuvre de politiques sociales. Aux frontières du salariat et du volontariat,

ces tâches peuvent d'ailleurs venir recouvrir une partie de celles effectuées par les agent·es des guichets. Les contributions pourront donc interroger la manière dont les publics articulent leurs activités avec celles des autres agent·es, étatiques ou associatif·ves. Elles pourront également questionner le type de tâches qui leur sont déléguées, par exemple en termes de « sale boulot » (Hughes, 1951) ou de « vitrine » d'une expérimentation ou d'un dispositif à généraliser.

### **Axe 3 – Les effets de la mise à contribution des publics sur l'action publique**

Le dernier volet de nos interrogations porte sur la façon dont les publics façonnent l'action publique à travers leurs pratiques et leurs rapports ordinaires à l'État. Les contributions attendues dans ce troisième axe ont vocation à prolonger les récentes contributions qui cherchent à éclairer les « effets retours » des politiques publiques (Spire, 2016 ; Dupuy *et al.*, 2022 ; Dupuy et Van Ingelgom, 2023; Sager *et al.*, 2024) à partir des subjectivités des publics (Gonnet et Simha, 2025), de leurs expériences (Aymé *et al.*, 2024) et de leurs mobilisations (Gourgues et Mazeaud, 2018). Plus précisément, il s'agit de questionner les effets de la mise à contribution des publics sur l'action publique notamment dans l'accès à différents biens et services sociaux ainsi que sur la conduite des autres usager·ères.

Les effets de la mise à contribution des publics sur l'action sociale peuvent tout d'abord être questionnés à l'aune du pouvoir discrétionnaire dont peuvent faire usage ces dernier·ères dans la délivrance de certains biens, prestations ou services sociaux. La délégation de la mise en œuvre d'un pan de l'action sociale à une partie du public est en effet susceptible d'entraîner des formes de clientélisme, de marchandage ou de ségrégation dans la relation de service. Par exemple, des usager·ères plus expérimenté·es peuvent proposer leurs services sous certaines conditions, après avoir sélectionné les personnes qu'elles et ils souhaitent aider. La rédaction d'une lettre ou d'un acte administratif peut ainsi faire l'objet de « petits arrangements » et de rétributions monétaires et/ou symboliques, ouvrant une forme de « marché parallèle » de la production de biens et services sociaux. La délivrance de l'action sociale par une partie du public peut aussi entraîner un processus de tri et de sélection des usager·ères venant renforcer les inégalités de classe, de genre et de race dans l'accès aux droits. Dès lors, on pourra se demander comment ces intermédiaires contribuent-ils et elles quotidiennement à façonner l'accès à certains biens et services ? Comment et selon quels critères ces « courtiers administratifs » et intermédiaires choisissent-ils leur « clientèle » ou les personnes qui méritent d'être aidées ? Les contributions de cet axe viseront donc tout d'abord à étudier les multiples effets de la délégation – plus ou moins formalisée, plus ou moins réappropriée – de la mise en œuvre à une partie du public. Elles viseront à questionner ce que produit l'activité des publics sur la segmentation et le gouvernement des autres usager·ères en termes de proximité et de mise à distance.

Dans le même temps, cet axe souhaite interroger la manière dont l'activité des publics peut conduire à des contournements, évitements, accommodements ou renforcements des prescriptions normatives de l'action sociale au quotidien. Comment, à l'intérieur des publics, une fraction détachée, qui parce qu'elle a un usage stratégique des dispositifs, va contribuer à

valider ou à l'inverse à détourner l'action publique ? Le segment d'allocataires du RSA ponctionné pour des activités participatives sur les politiques d'insertion se met par exemple au service d'une activation voulue par les pouvoirs publics et est rendue possible par l'exemplarité de la mobilisation dans ce type de dispositifs (Monnet, 2025). Les dispositions sociales des usager·ères gouvernables sont bien souvent éloignées d'une majorité d'allocataires qui n'est pas mobilisée par les institutions pour mettre en œuvre l'action publique les concernant. Ce mouvement va dès lors de pair avec l'injonction à la responsabilité individuelle et l'autonomisation à l'œuvre dans les politiques sociales (Duvoux, 2014). Les incitations à l'exemplarité et à la bonne conduite morale peuvent en effet se voir renforcées par la mobilisation de certains publics, conduits à mettre en scène le dicton selon lequel « bien agir, c'est bien obéir » (Durkheim, 1963). Or, si l'on part du constat que « la catégorisation propre à chaque politique publique porte en elle-même les racines de sa (re)contestation » (Gourgues et Mazeaud, 2018), l'on peut aussi se demander quelles possibilités s'offrent aux usager·ères de « faire public » ? Comment les publics perçoivent-ils leur double rôle de gouvernés et de gouvernants ? De quelles marges de manœuvre disposent-ils au quotidien ? Et, enfin, comment gèrent-ils les ambiguïtés ou conflits de loyauté liées à leur « double corps » d'agent de l'État issu du public ? Cet axe vise donc plus largement à questionner les effets ambivalents ou ambigus de la mise à contribution des publics de l'action sociale entre renforcement du contrôle social et émergence de possibles formes de résistance ou d'émancipation.

## Références bibliographiques

- Akrich, M., et Vololona R. (2012). *L'expertise profane et la démocratie sanitaire*. Presses des Mines.
- Astier, I. (2009). Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale. *Sociologie. Informations sociales*, 152(2), 52-58.
- Aubry, A. (2025). Support or exploitation: Workfare implementation and migrants' resistance within the Swiss reception system. *Work, Employment and Society*, 39(6), 1394-1414.
- Aubry, A. (2019). Le travail bénévole d'hommes migrants en Suisse : travail gratuit et mise à l'épreuve civique. *Critique internationale*, 84(3), 147-164.
- Avenel, C. (2017). Construire les politiques sociales avec les personnes accompagnées : la participation en attente d'un modèle d'intervention collective. *Vie sociale*, 19(3), 51-71.
- Aymé, P., Douniès, T. et Perrier, G. (2024). Expériences de l'État. Une approche intersectionnelle. *Cahiers du Genre*, (76).
- Bacqué, M.-H. et Biewener, C. (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*. La Découverte.
- Barrault-Stella, L., et Michon, S. (2024). *Intermédiations politiques. Les reconfigurations des modes d'exercice de la domination politique*. Peter Lang.

- Barrault-Stella, L. (2023). Résister à l'État en conjoncture critique ? Le confinement du printemps 2020 dans un village rural et montagnard. *Sociologie*, 14(2), 241-258.
- Barrault-Stella, L. (2013). *Gouverner par accommodements. Stratégies autour de la carte scolaire*. Dalloz.
- Barrier, J., Pillon, J.-M., et Quéré, O. (2015). Les cadres intermédiaires de la fonction publique. Travail administratif et recompositions managériales de l'État. *Gouvernement et action publique*, 4(4), 9-32.
- Baudot, P.-Y., Del Sol, M., Deville, C., Ginon, A.-S. (2025). La fabrique numérique des droits sociaux. Appel à contributions, *Revue française des affaires sociales*.
- Bec, C. (2011). *De l'État social à l'État des droits de l'homme ?*. Presses universitaires de Rennes.
- Bessin, M., et Lechien, M.-H. (2004). Proximité avec le corps malade des détenus. La participation des prisonniers aux soins. In: D. Fassin et D. Memmi (dir), *Le gouvernement des corps*, éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Beurois, T. (2024). *Les "petites mains" de l'aide alimentaire. Ethnographie des formes d'engagement et de politisation dans les épiceries sociales en France et en Belgique*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Tours.
- Bianco, J.-L. et Lamy, P. (1983). *L'aide à l'enfance demain. Contribution à une politique de réduction des inégalités*.
- Bierschenk, T., Chauveau, J.-P. et Olivier de Sardan, J.-P. (dir.) (2000). *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Karthala.
- Blundo, G., et Le Meur, P.-Y. (2008). The Governance of Daily Life in Africa. Ethnographic Explorations of Public and Collective Services. *African Social Studies Series 19*. Brill.
- Blundo, G., et Olivier de Sardan, J.-P. (2001). La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest. *Politique africaine*, 83(3), 8-37.
- Borelle, C., Pharabod, A.-S. et Solchany, S. (2022). Faire ses démarches administratives en contexte numérique. Reconfigurations d'un travail invisibilisé. *Gouvernement et action publique*, 11(4), 97-119.
- Borraz, O., et Guiraudon, V. (2010). Introduction / Les publics des politiques. In *Politiques publiques 2*. Presses de Sciences Po.
- Boucher, M. (2005). La question ethnique, l'intervention sociale et la laïcité : Les enjeux des discriminations raciales dans le travail social. *Connexions*, 83(1), 2005. 99-114.
- Boucher, M. (2017). Le travail social communautaire : une tradition française ?. *Sciences & Actions Sociales*, 6(1), 8-22.
- Bourgeois, M. (2023). Les décisions d'attribution au guichet. Entre ajustements dispositionnels et encadrement institutionnel. *Politix*, 2(142), 93-124.

- Brodkin, E. (2001). [Reorganizing the Welfare State: New Administrative Models, Old Bureaucratic Problems](#). *JCPR Working Papers*, 233, Northwestern University/University of Chicago Joint Center for Poverty Research.
- Brodkin, E. (2011). Policy Work: street-level organization under new managerialism. *Journal of Public Administration Research and Theory*, Volume 21.
- Carrel, M. (2017). Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation. *Vie sociale*, (19).
- Carrel, M., et Talpin, J. (2024). Remobiliser les habitants des quartiers populaires par la lutte contre les discriminations ? Politisations ordinaires, aspirations à l'égalité et travail militant. In: *Les classes populaires à l'écart du politique ?*, Fondation Gabriel Péri.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*. Fayard.
- Chelle, E. (2012). *Gouverner les pauvres. Politiques sociales et administration du mérite*. Presses universitaires de Rennes.
- Clappe, M. (2019). Interpréter les récits de demande d'asile : une perspective légitimiste et militante du statut de réfugié. *Lien social et politiques*, (83), 167-183
- Clappe, M. (2026). Ce qu'interpréter veut dire. De la traduction à la fabrique des récits de demande d'asile. *Sociologies pratiques*, 52(2), (à paraître).
- Corbel, A. (2021). Entre norme administrative et logique de clientèle. Les conseillers-experts en procédure administrative comme acteurs privés de la régulation publique au Japon. *Gouvernement et action publique*, 4(10), 113-136.
- Cottin-Marx, S., Hély, M., Jeannot, G. et Simonet, M. (2017). La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements. *Revue française d'administration publique*, 163(3).
- Daquin, A. (2024). *L'intermédiation aux marges de l'État. Une ethnographie du maternalisme politique dans un quartier populaire de Marseille*. Thèse en sociologie, Université de Genève.
- Demazière, D. (2004). Médiation et médiateurs sociaux : entre nomination et professionnalisation. *Formation Emploi*, 86(1), 11-23.
- Deville, C. (2023). *L'État social à distance. Dématérialisation et accès aux droits des classes populaires rurales*. Éditions du Croquant.
- Di Cecco, S. (2021). Le demandeur d'asile bénévole, nouvelle figure du "migrant méritant" ?. *Revue européenne des migrations internationales*, 37(1), 185-206.
- Dorlin, E. (2009). *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*. La Découverte.
- Drif, L. (2018). Être réfugié et "volontaire" : les travailleurs invisibles des dispositifs d'aide internationale. *Critique internationale*, 4(81), 21-42.
- Dubedout, H. (1983). *Ensemble, refaire la ville*. Rapport
- Dubois, V. (1999). *La vie au guichet*. Economica.

- Dupuy, C., Teuber, F. et Van Ingelgom, V. (2022). Citizens' experiences of a policy-ridden environment. A methodological contribution to feedback studies based on qualitative secondary analysis. *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 156(1), 124-57.
- Dupuy, C., et Van Ingelgom, V. (2023). Faire voyager les policy feedbacks en Europe ? De la nécessité d'intégrer la notion d'effet-retour normatif des politiques publiques. *Revue française de science politique*. 73(3), 401-20.
- Durkheim, E. (1963). *L'éducation morale*. Presses universitaires de France.
- Dussuet, A., et Ledoux, C. (2023). Le rôle des proches dans les plans d'aide de l'Apa à domicile. *Informations sociales*, 4(208), 100-108.
- Duvoux, N. (2014). Politiques d'insertion, une responsabilisation des pauvres ?. In: *L'Individu contemporain*, Éditions Sciences Humaines.
- Fassin, D., et Lézé, S. (2013). *La question morale. Une anthologie critique*. Presses universitaires de France.
- Fischer, N. (2009). Une frontière "négociée" : L'assistance juridique associative aux étrangers placés en rétention administrative. *Politix*, 3(87).
- Frau, C., et Taiclet, A.-F. (2021). Dans les marges de l'action publique. Enquêter sur les activités de(s) relais de la régulation politique. *Gouvernement et action publique*, 10(4), 9-37.
- Fugier, P., et Ruggero, I. (2023). *Les effets de l'injonction à la participation des personnes concernées sur les professionnel·les du social*. Séminaire Dyproej2s.
- Giry, B. (2023). "#RestezChezVous" ou l'État sanitaire distribué : Sociologie des contributions numériques ordinaires à la mise en œuvre du confinement. *Gouvernement et action publique*, 4(12), 31-59.
- Gonnet, A, et Simha, J. (2025). Face aux guichets. Attentes individuelles, réponses institutionnelles. *Sociologies pratiques*, 51(1).
- Gourgues, G., et Mazeaud, A. (2018). *L'action publique saisie par ses « publics »*. *Gouvernement et (dés)ordre politique*. Presses universitaires du Septentrion.
- Guiraudon, V. (2002). Logiques et pratiques de l'État délégué : les compagnies de transport dans le contrôle migratoire à distance. Partie 1. *Cultures & Conflits*, 45(1).
- Hamidi, C. et Paquet, M. (2019). Redessiner les contours de l'État : la mise en œuvre des politiques migratoires. *Lien social et Politiques*, 83.
- Hassenteufel, P. (2011). Chapitre 8 - Les acteurs intermédiaires des politiques publiques. In: *Sociologie politique : l'action publique*, 2e édition. Armand Colin.
- Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*. Presses universitaires de France.
- Herlin-Giret, C. (2017). Les contournements discrets de l'impôt : Comment les redevables de l'ISF s'arrangent avec le droit. *Sociétés contemporaines*, 108(4), 15-39.
- Hughes, E. (1951). *Le regard sociologique, essais choisis*. Éditions de l'EHESS.

- Ion, J. (2010). *Le travail social en mouvement*. La Découverte.
- Jeannot, G. (2005). *Les métiers flous. Travail et action publique*. Octares éditions.
- Krinsky, J. et Simonet, M. (2017). *Who cleans the park ? Public work and urban governance in New York City*. University of Chicago Press.
- Lascoumes, P. (2007). Gouverner par les cartes. *Genèses*, 68(3), 2-3.
- Lascoumes, P et Lorrain, D. (2007). Trous noirs du pouvoir. Les intermédiaires de l'action publique, *Sociologie du travail*, 1(49), 1-9.
- Le Clainche, C. et Outin, J.-L. (2022). Nouvelles règles et nouvelles organisations des bureaucraties sociales : contraintes managériales et réponses aux besoins. *Revue française des affaires sociales*, 2, 7-17.
- Leclercq, B. (2017). Devenir des intermédiaires ordinaires. L'ajustement des locataires à l'injonction participative des organismes HLM. *Terrains & travaux*, 1(30), 121-42.
- Ledoux, C. (2018). De la régulation politique des mondes de l'État providence à celle des mondes professionnels. L'exemple du care et des services domestiques. *Revue française de science politique*, 68(1), 53-76.
- Ledoux, C., et Perrier, G. (2022). 12. Les approches de la mise en œuvre des politiques sociales. In: *Politiques sociales : l'état des savoirs*, La Découverte.
- Lévy, J., Bertrand, K. et Jauffret-Roustide, M. (2025). Avant-propos. *Revue française des affaires sociales*, 1, 7-27.
- Lipsky, M. (1980). *Street-level bureaucracy. Dilemmas of the individual in public services*. Russel Sage Foundation.
- Manier, M. (2013). Les missions de « proximité » en question : places et postures des intervenantes sociales minoritaires. *Nouvelles questions féministes*, 32(2), 14-27.
- Mariette, A. (2017). Des agents locaux aux prises avec une catégorie floue d'action publique. Enquête sur la « santé publique » dans une commune populaire de la banlieue parisienne. *Lien social et Politiques*, 78, 151-70.
- Martorano, N. (2023). *Réfugié.es au travail : le système d'accueil comme dispositif de production et reproduction de travailleur.euses essentiel.les*. Thèse en sociologie, Université Nanterre, Paris.
- Mathieu, L. (2000). Une profession inachevée : animatrice de prévention en milieu prostitutionnel. *Sociologie du Travail*, 42(2), 263-79.
- Mazet, P. (2019). La politique de soutien à la parentalité au prisme de ceux qui la mettent en œuvre. *Revue française des affaires sociales*, 4, 237-245.
- Memmi, D. (entretien), et al. (2019). Servir (chez) les autres : Pérennité et mutations de la domination rapprochée. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 230(5), 108-119.
- Michel, H. (2010). Mouvements sociaux, groupes d'intérêts et politiques publiques. In: O. Borraz, V. Guiraudon (dir.), *Politiques publiques*, vol. 2, Presses de Sciences Po.

- Monnet, H. (2025). *Gouverner localement l'insertion. Collectivités territoriales et associations dans la production des inégalités socio-spatiales dans la Métropole de Lyon et la Ville de Paris*, Thèse en science politique, Lyon.
- Nay, O., et Smith, A. (dir.) (2002). *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*. Études politiques. Economica.
- Okbani, N., Camaji, L. et Magord, C. (2022). Dématérialisation des services publics et accès aux droits. *Revue des politiques sociales et familiales*, 145(4), 3-10.
- Pette, M. (2014). Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture. *Sociologie*, 5(4), 405-421.
- Pian, A. (2017). Devenir interprète bénévole dans des associations de solidarité pour demandeurs d'asile et sans-papiers : Temporalités biographiques et institutionnelles. *Sociologie*, 8(4), 351-368.
- Questiaux, N. (2012). Orientations principales sur le travail social. *Vie sociale*, 3(3), 13-32.
- Revillard, A. (2018). Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants. La réception de l'action publique. *Revue française de science politique*, 68(3), 469-91.
- Rey, E. (2025). Le travail pair, ce nouveau métier destiné à révolutionner le travail social : vecteur d'une autonomie normative ou émancipatrice ?. *Sciences et actions sociales*, 24.
- Ribémont, T., Bossy, T., Evrard, A., Gourgues, G. et Hoeffler, C. (2018). Chapitre 4. Les publics de l'action publique. In: *Introduction à la sociologie de l'action publique*, Ouvertures politiques, De Boeck Supérieur.
- Rocalve, B. (2026). Quand les usagers construisent le guichet. Usages des maraudes nocturnes du Recueil social RATP par les sans-abris du métro. *Sociologies pratiques*, 52(2), (à paraître).
- Sager, F., Mavrot, C. et Keiser, L. R. (2024). *Handbook of Public Policy Implementation*. Handbooks of Research on Public Policy Series. Edward Elgar publishing.
- Serre, D. (2009). *Les coulisses de l'État social*. Raisons d'agir.
- Siblot, Y. (2006). *Faire valoir ses droits au quotidien*. Presses de Sciences Po.
- Simonet, M. (2018). *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*. Textuel.
- Spire, A. (2016). Les policy feedbacks et le rapport ordinaire à l'État. *Gouvernement et action publique*, 5(4), 151-56.
- Strobel, P. (1993). L'usager, le client et le citoyen : quels rôles dans la modernisation du service public ?. *Recherches et Prévisions*, 32, 31-44.
- Tomkinson, S. (2019). Trois nuances de l'expertise stratégique : le rôle des avocats dans la procédure d'asile. *Politique et Sociétés*, 38(1), 99-128
- Vézinat, N. (2024). *Le service public empêché*. Presses universitaires de France.
- Vrancken, D., et Macquet, D. (2006). *Les travailleurs sociaux de proximité*. De Boeck.

Warin, P. (1999). Les « ressortissants » dans les analyses des politiques publiques. *Revue française de science politique*, 49(1), 103-21.

Will, P.-E. (1989). Bureaucratie officielle et bureaucratie réelle. Sur quelques dilemmes de l'administration impériale à l'époque des Qing. *Études chinoises*, 8(1), 69-142.

Des informations complémentaires sur le contenu de cet appel à contribution peuvent être obtenues auprès de la revue à l'adresse suivante :

[RFAS-DREES@sante.gouv.fr](mailto:RFAS-DREES@sante.gouv.fr)

Les auteur·rices souhaitant proposer à la revue un article sur cette question devront soumettre **avant le lundi 26 janvier 2026** leur proposition.

La version définitive du texte **est attendue avant le lundi 13 juillet 2026**.

Elle doit comprendre un résumé et une présentation de chaque auteur·rice.

(Voir les « conseils aux auteurs » de la RFAS <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2025-11/Consignes%20et%20charte%20d%C3%A9ontologie.pdf>)

Nous rappelons aux auteur·rices le caractère pluridisciplinaire de la revue et l'exigence d'articles accessibles pour un lectorat profane.